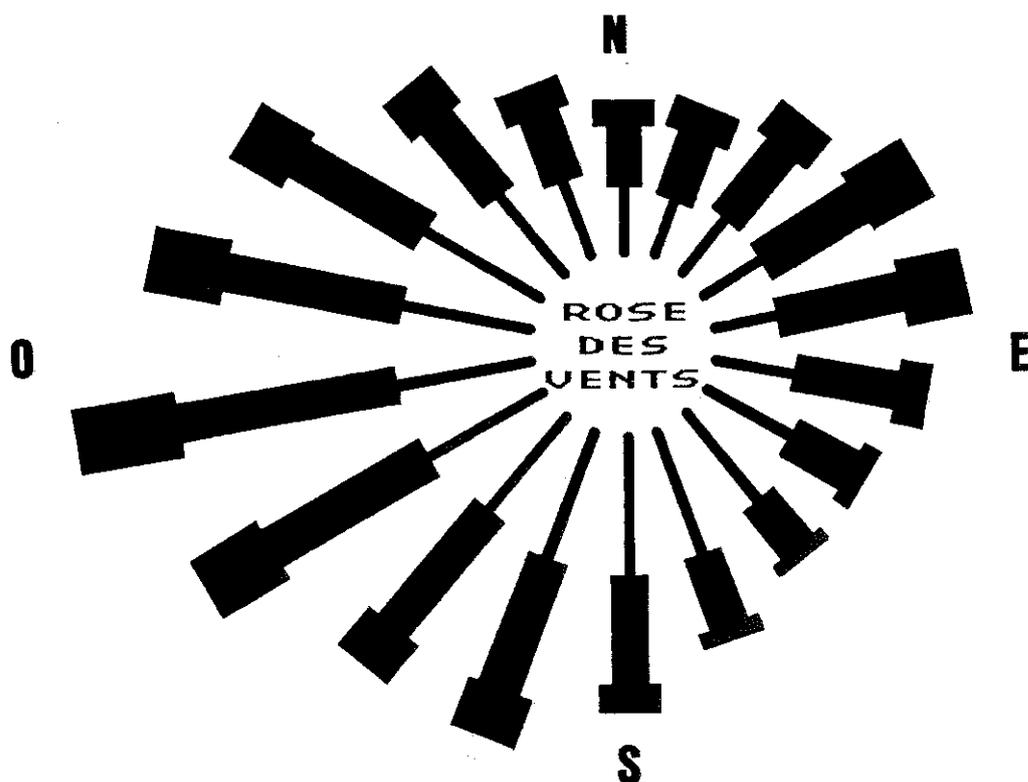


REGION BASSE - NORMANDIE

AVIS

COMITE
E
CONOMIQUE
ET
SOCIAL

Le VENT
et le DEVELOPPEMENT
des ACTIVITES SPORTIVES
et de LOISIRS sur
le LITTORAL BAS-NORMAND



13 Décembre 1991

Le Comité Economique et Social de Basse-Normandie s'est réuni le vendredi 13 décembre 1991, à l'Abbaye-aux-Dames, à Caen, sous la présidence de M. DROULIN, à l'effet notamment d'émettre un avis d'autosaisine sur le vent et le développement des activités sportives et de loisirs sur le littoral bas-normand.

LE COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BASSE-NORMANDIE,

- Après avoir confié à la Commission n° 2 "Démographie - Emploi - Niveau de vie - Affaires Sanitaires et Sociales - Action culturelle - Jeunesse, sports et loisirs" le soin d'étudier cette question ;

- Après avoir pris connaissance du rapport intitulé "le vent et le développement des activités sportives et de loisirs sur le littoral bas-normand" ;

- Après avoir pris connaissance de l'avis de cette Commission spécialisée ainsi rédigé :

"Le tourisme est une des activités les plus marquantes du monde contemporain et une des expressions les plus achevées de notre civilisation de consommation.

Puissant phénomène de société, il est devenu une activité économique de premier ordre dans le monde et il devrait connaître encore, dans les prochaines années, une évolution très positive. La France est particulièrement concernée puisqu'elle est le premier pays d'accueil européen et le deuxième dans le monde après les Etats-Unis. Mais, il est certain que cette expansion ne se développera pas de façon homogène dans notre pays et chaque ville, chaque département, chaque région devra exploiter au mieux ses atouts et ses caractéristiques.

Toutes nos régions attachent à cette activité une attention particulière car elles ont toutes une vocation touristique et, pour beaucoup d'entre elles, une réserve d'espaces à exploiter.

La Basse-Normandie plus qu'aucune autre région répond à ces facteurs.

La place croissante que la société consacre aux loisirs et à la culture, l'amélioration constante des équipements et des moyens de communication devraient être bénéfiques à certaines formes de tourisme.

Compte-tenu de sa situation et de ses richesses, la Basse-Normandie a une "CARTE A JOUER", celle d'un tourisme spécifique directement lié aux conditions naturelles qui sont les siennes.

Au même titre que le soleil et la neige ont généré un TOURISME CLIMATIQUE, et que ces deux éléments constituent les atouts majeurs ou les valeurs sûres qui rendent attractives les régions concernées, pourquoi la Basse-Normandie ne s'appuierait-elle pas sur un élément qui la caractérise et qu'elle n'a jamais mis en avant, à savoir : le VENT ?

Pourquoi ne transformerait-elle pas l'aspect handicapant de cet élément en une image positive, dynamique et attractive visant ainsi à répondre aux attentes d'un public plus ciblé ?

En ce sens, pourquoi n'engagerait-elle pas une politique de développement d'activités sportives et de loisirs sur le littoral bas-normand ?

Le VENT a la capacité de devenir un facteur déterminant de développement d'un TOURISME SPORTIF et de LOISIRS à partir des activités qu'il a spécifiquement générées.

Les activités sportives et de loisirs liées au vent (ALAV) sont variées, elles peuvent être regroupées en trois familles selon la nature de leur support :

/...

- les sports ayant comme support l'élément "eau", ce sont principalement la plaisance, le dériveur et la planche à voile ;
- les sports ayant comme support l'élément "sable", ce sont en premier lieu le char à voile et le speed sail ;
- les sports ayant comme support l'élément "air", ce sont le vol à voile (le planeur) et le vol libre (l'aile delta et le parapente) et pourquoi pas une activité qui renaît et se développe, celle du cerf-volant.

Bien que cela ne soit pas exclusif, la grande majorité de ces activités ont un terrain de prédilection : le littoral.

* *
*

LES CARACTERISTIQUES DU LITTORAL BAS-NORMAND

EN MATIERE D'ACTIVITES LIEES AU VENT

Une des caractéristiques du littoral français, c'est son exposition au vent. Avec 470 kilomètres de côtes, la Basse-Normandie est donc très concernée. Cependant, pour pratiquer des sports liés au vent de façon idéale et permanente, bien des conditions doivent être remplies. Celles-ci ont trait à l'orientation des côtes, à la qualité du sable, à l'emplacement des lieux de pratique, à la dimension et à la fréquentation des plages, et bien-sûr aux caractéristiques du vent.

La Basse-Normandie, quel que soit le critère considéré, dispose de conditions exceptionnelles et en ce sens, on peut dire qu'elle bénéficie d'un espace littoral privilégié.

* L'orientation des côtes : ce critère est important pour les activités pratiquées sur le sable. Les plages les plus intéressantes sont celles perpendiculaires ou presque perpendiculaires à la direction des vents dominants, en l'occurrence en Basse-Normandie les vents d'Ouest, et dans une moindre mesure, d'Est. Ainsi, les sites favorables sont nombreux dans notre région, avec une mention particulière pour la presqu'île du Cotentin qui, de part sa configuration, bénéficie aussi bien des vents d'Ouest que d'Est.

* La qualité du sable : plus le sable est dur, plus il est propice à la pratique d'une activité "terrestre" liée au vent. La Basse-Normandie dispose de

nombreux secteurs côtiers de grande qualité, notamment sur la côte Ouest du Cotentin.

* L'emplacement des lieux de pratique : ce critère revêt une importance pour les activités relevant de la plaisance. Si la côte méditerranéenne est favorisée par la proximité des côtes italiennes, de la Corse et de la Sardaigne, la Basse-Normandie a la grande chance de faire face à l'Angleterre et aux Iles anglo-normandes et d'être proche du littoral nord de la Bretagne. Il va sans dire que notre région détient une situation privilégiée et...recherchée.

* La dimension (longueur, largeur) et la fréquentation des plages : la pratique des activités terrestres liées au vent n'est possible que si les plages sont suffisamment longues et suffisamment larges. De plus, dans la mesure où la cohabitation entre les baigneurs et les sportifs est toujours délicate, la faible fréquentation ou la délimitation de secteurs pour l'exercice d'activités s'avère être une condition essentielle. Ces exigences liées à l'espace et à la fréquentation mettent notamment en exergue les côtes bas-normandes en même temps qu'elles dissuadent les adeptes des activités terrestres liées au vent de pratiquer sur la côte méditerranéenne.

* Aux caractéristiques du vent : dénominateur commun de toutes les activités précitées, le vent, qui détermine de façon notable la qualité de la pratique, comporte des caractéristiques qui peuvent être bien différentes d'un lieu ou d'un secteur à l'autre.

Celles-ci ont trait à la direction des vents, nous l'avons indiqué précédemment, à leur fréquence et à leur intensité, mais également très localement à leur déviation à proximité des côtes et à l'influence sur eux des brises thermiques.

L'analyse de l'ensemble de ces divers paramètres est tout à l'avantage du littoral bas-normand, qui quelle que soit la force du vent, peut favoriser dans de bonnes conditions la pratique d'un sport lié au vent (cf annexe 1).

Cependant, si le littoral bas-normand par ses caractéristiques (étendue des plages, qualité du sable...) et les conditions météorologiques exceptionnelles qui l'affectent font de lui, sur de nombreux secteurs, un cadre unique non seulement en France mais également en Europe, il faut bien admettre que les potentialités qu'il constitue en termes touristiques et sportifs demeurent encore sous-exploitées, pour des raisons d'ailleurs différentes selon les activités considérées.

* La sous-valorisation des activités liées à la plaisance : actuellement, les ports de plaisance du littoral bas-normand disposent de 9 134 anneaux (somme des pontons + échouages) y compris les 600 qui viennent d'être créés à Dives-sur-Mer. Si les deux départements ont une dotation globale pratiquement équivalente (4 621 places dans le Calvados, 4 513 dans la Manche), le calcul rapportant le nombre d'anneaux au kilomètre de côte laisse apparaître

un déséquilibre dans la valorisation du littoral au profit du Calvados qui comptabilise 37 anneaux / kilomètre contre 13 dans le département de la Manche.

Avec 115 000 anneaux, la France n'a pas aujourd'hui une capacité d'accueil suffisante pour recevoir un parc de navires de plaisance qui ne cesse d'augmenter et qui est estimé à 700 000 unités. A l'inverse, la Grande-Bretagne dispose d'un potentiel largement supérieur, et ses ports intéressent la clientèle étrangère, y compris les plaisanciers qui ne trouvent plus de place sur le littoral français de la Manche.

* La sous-valorisation des activités de plage : les clubs de voile "terre" sont peu nombreux dans notre région puisqu'on en dénombre 3 dans le Calvados, recensant 40 licenciés et 7 dans la Manche qui en accueillent 164. Le déséquilibre entre les deux départements bas-normands dans le nombre de licenciés apportent une justification à la démonstration faite de la qualité du littoral Ouest de la Manche.

Cependant, il convient de mettre en évidence le faible nombre de licenciés des activités terrestres (204) par comparaison au nombre de licenciés -voile qui s'élève à 4 596 dans le Calvados et à 4 116 dans la Manche !

Cet état de fait est lié à deux raisons principales :

- le manque d'équipement (matériel, locaux, hangars,...) ;
- la réglementation communale pour certaines activités ;

contraintes qui accentuent l'essoufflement du mouvement associatif.

* La sous-valorisation des activités de voile aérienne : parmi les quatre aérodromes où se pratique le vol à voile, un seul se situe sur le littoral, très exactement à Vauville sur la côte ouest du Cotentin (Manche). Les trois autres sont basés respectivement à Alençon, Falaise et Lessay. Quant au vol libre, le nombre de sites littoraux reste négligeable.

* *
*

POUR UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

DES ACTIVITES LIEES AU VENT

Donnée incontournable sur le littoral, le vent peut tout autant s'avérer un handicap majeur en terme d'image touristique et être perçu comme tel par certains, que représenter un atout promotionnel et être recherché par les

/...

adeptes des loisirs ou du tourisme actifs. Toutefois, personne ne conteste son pouvoir pour reconforter et revivifier.

Pourquoi alors ne pas bâtir une politique de développement des activités liées au vent ? A l'image de la neige longtemps considérée comme un lourd handicap en zones de montagnes puis devenue "l'or blanc", pourquoi ne pas valoriser cet élément pour donner une image authentique, naturelle et dynamique à notre littoral ? Ne serait-ce pas confirmer notre tradition maritime ?

Grâce à la permanence des vents sur les côtes, les activités liées au vent peuvent se pratiquer toute l'année. Elles conviennent donc très bien à notre région qui connaît une activité touristique étalée dans le temps, d'autant que notre littoral, du fait des micro-climats qui le caractérisent, bénéficie de données de pluviométrie et de températures qui se rapprochent de celles du littoral méditerranéen en dehors de la saison estivale.

Etant à proximité des grands bassins de population avec les agglomérations havraise, rouennaise et parisienne mais également située au sud vis-à-vis des pays du nord comme la Hollande, le Danemark, la Belgique, la Grande-Bretagne..., la Basse-Normandie dispose d'une clientèle potentielle à la fois sensible à la nature et réceptive aux loisirs actifs.

Pour toutes ces raisons, le Comité Economique et Social propose que soient prises par la Région et les Départements littoraux des initiatives qui pourraient avoir une double dimension :

- un développement général des activités liées au vent ;
- la réalisation d'un projet de centre sportif et de loisirs d'activités liées au vent de dimension européenne.

1 - Un développement général des activités liées au vent

Un effort mérite d'être entrepris tout d'abord en direction de l'ensemble des activités nautiques. Comme nous l'avons vu précédemment, notre littoral est sous-valorisé en matière d'équipement portuaire ; il suffit pour justifier cette observation de consulter les listes d'attente que dressent les ports bas-normands. A titre d'exemple, le port de Granville doté de 1 100 places enregistre actuellement autant de demandes non satisfaites !

Etant donné la saturation des côtes anglaises en termes d'équipement portuaire et l'attrait manifesté par les plaisanciers anglais pour notre littoral (l'environnement, la taille des ports, les prix pratiqués...) -Cherbourg n'est-il pas le port le plus fréquenté de France ?- une politique volontariste de créations d'anneaux mérite d'être engagée, d'autant qu'elle va dans le sens des préoccupations du Ministère, conscient de cette situation.

Cependant, ces opérations doivent être conduites de façon cohérente et réfléchie et, à la demande du Ministère, doivent faire l'objet d'une intégration dans un programme global de développement économique local (activités commerciales et de services, projets immobiliers, infrastructures routières).

Un autre aspect des activités nautiques à ne pas manquer de valoriser a trait aux vieux gréements. La Basse-Normandie est sans doute la région littorale qui possède le patrimoine le plus important de bateaux traditionnels¹.

Au cours des dernières années, quelques rassemblements ont eu lieu dans la région (Saint-Vaast-La-Hougue en 1988, Cherbourg en 1989 et 1991, voiles de la liberté en Baie de Seine en 1989) et ont remporté un vif succès auprès de la population résidente ou de passage. Les opérations de sauvegarde doivent donc être poursuivies, de même que des aides mériteraient d'être accordées pour l'organisation de ces manifestations².

Enfin, il convient de mentionner l'existence du label "station voile" créé en 1986 par la Fédération Française de Voile dans le but d'intégrer les activités nautiques dans une cohérence globale de développement touristique. Après Granville, Ouistreham et Courseulles viennent de recevoir le label pour des initiatives prises en faveur de l'organisation de séjours "actifs" à la carte.

Ces labels doivent constituer des éléments de la promotion touristique et de loisirs de notre région et doivent servir d'exemple aux autres stations littorales.

Des initiatives sont également attendues pour le développement des activités de plage : planche à voile, char à voile, etc... et doivent avant tout se traduire par un soutien accru aux associations concernées. Cependant, des opérations d'aménagements locaux doivent être entreprises pour répondre aux besoins exprimés par les pratiquants, à savoir cales d'accès entretenues, petits hangars, sanitaires, places de parking de montage et de démontage, etc... sur la plage ou à proximité immédiate.

Enfin, des activités de loisirs relatives à la voile aérienne doivent faire l'objet de valorisation. Le seul centre littoral en vol à voile, situé à Vauville, est un haut lieu mondial où le premier club permanent français s'est créé dans les années 1920 et où de nombreux records ont été établis par les pionniers de la discipline. L'équipement en place s'avère aujourd'hui sommaire et devrait être plus en concordance avec sa vocation. Pour ce qui concerne le vol libre, aucun club n'est présent et pourtant certains sites se prêteraient à l'installation

¹ - Recensement financé par le CRECET.

² - Au titre de 1991, trois dossiers ont bénéficié de l'aide régionale conduisant à la restauration d'une barque chalutière à Grandcamp-Maisy, d'une chaloupe à Honfleur et la construction d'une goélette des Iles à Barneville-Carteret.

d'équipements et notamment de pentes-écoles qui font défaut (côtes du Bessin, de la Hague ou d'Houlgate).

2 - La réalisation d'un projet de centre sportif de loisirs d'activités liées au vent de dimension européenne

L'idée de cette structure est née d'une double constatation :

- * aucun centre à ce jour en France n'offre la possibilité d'une pratique encadrée (ou non) de plusieurs activités liées au vent et n'est en mesure de mettre à la disposition des pratiquants des engins prêts à l'emploi³ ;

- * la côte Ouest du département de la Manche et plus précisément le secteur Portbail-Denneville, bénéficie de conditions naturelles exceptionnelles (vent, sable, longueur de plage...) au point d'être considéré comme le meilleur site européen. A ce propos, il est utile de signaler que des records mondiaux dans la spécialité du char à voile sont établis sur la plage de Denneville.

Ce projet est tout à fait intéressant pour la région dans la mesure où il constitue un élément promotionnel notamment auprès des habitants du nord de l'Europe très réceptifs aux qualités paysagères du littoral bas-normand et à la pratique de loisirs actifs.

Il pourrait être le cadre d'événements médiatiques grâce à l'organisation de manifestations sportives internationales.

Cependant, cette structure pourrait apporter bien d'autres services :

- * en permettant l'accès de ce centre, grâce à l'encadrement facultatif, à un public large. Il est utile de noter que les activités liées au vent ne demandent pas d'aptitudes physiques particulières dans la mesure où il est possible d'adapter le matériel aux diverses conditions de pratique (âge, résistance à l'effort, vent...). De plus, la centralisation d'activités en un site permet d'assurer la pratique d'un sport quelle que soit la force du vent ;

- * en assurant en activité civile ou en développant ce qui existe déjà en périscolaire (classes de mer) des initiations au vent utiles pour des disciplines terrestres et même maritimes, c'est-à-dire en toute sécurité ;

- * en se présentant comme un centre de remise en forme "participatif", c'est-à-dire un lieu où il est possible de bénéficier des bienfaits du vent activement et non passivement comme dans un centre de thalassothérapie.

L'intérêt que revêt la présence d'activités de loisirs sur le littoral et notamment dans ce genre de centre mérite d'être remarqué par des

³ - Ce qui est très agréable pour une activité comme le char à voile dont les interventions de montage et de démontage prennent au minimum une demi-heure, sans compter les difficultés rencontrées par les pratiquants pour le transport des engins.

organisateurs de séminaires ou les responsables de comité d'entreprises, d'établissements scolaires et... par les chefs d'entreprises à la recherche d'implantations d'entreprises ou d'établissements dans un cadre de vie agréable.

Notons également que les activités liées au vent ont un rôle bienfaisant reconnu par les organismes et associations en charge de stages de réinsertion sociale ou en charge d'encadrement d'activités pour des personnes en difficultés physique, mentale ou sociale (ex : Educanaute à Bayeux ou Amarrage à Equeurdreville).

* *
*

De nombreux secteurs littoraux de notre région peuvent être concernés par un développement des activités liées au vent. Une expansion globale de ces activités implique la réalisation de divers projets très complémentaires et doit tendre à favoriser une image positive et attractive par l'animation qu'ils peuvent assurer. Certains de ces projets se résument à la réalisation de petits aménagements et à l'aide conjointe en faveur des initiatives locales, d'autres en revanche sous-tendent l'exécution de travaux de grande ampleur (ex : investissements portuaires), qui viennent s'ajouter à ceux à entreprendre dans d'autres politiques de développement.

Le littoral est un espace fragile qui possède de plus un caractère de rareté. Toute décision d'investissement est majeure dans la mesure où elle peut consommer de façon irréversible l'espace encore libre et dans la mesure où elle induit systématiquement à terme des modifications de nature très diverses relatives aux courants marins, à la qualité de l'eau, à l'ensablement ou au désensablement de secteurs...

Etant donnée l'importance des conséquences des opérations lourdes sur le littoral (création ou extension de ports, réalisation d'ouvrages de défense contre la mer...), il est obligatoire d'éviter les décisions au coup par coup et d'entreprendre une politique littorale raisonnée et coordonnée, respectueuse de l'environnement (notamment par les acquisitions du conservatoire du littoral) et prenant bien en compte les vocations du littoral (touristiques, économiques).

Ces remarques amènent le Comité à proposer le regroupement des différentes cellules d'observation du littoral et engage l'Etat, la Région et les Départements à créer une structure unique d'observation, d'études techniques et de conseils auprès des décideurs de la région, disposition qui trouverait logiquement sa place dans le prochain Contrat de Plan Etat-Région.

Enfin, le Comité souhaite que chaque projet d'investissement s'inscrive dans une stratégie globale intégrant des activités économiques, des services (commerce - artisanat) et des aménagements (voies de communications, programmes immobiliers) complémentaires et ce dans un souci d'équilibre, d'harmonie et de cohérence.

Le littoral bas-normand, en offrant des paysages et des activités diversifiées et très spécifiques constitue un cadre dont le pouvoir attractif en Europe ne fera que se développer.

Le vent peut contribuer de façon originale et authentique à sa mise en valeur. En ce sens, le Comité se réjouit de l'annonce faite par le département de la Manche de consacrer 1992 année de la voile et souhaite que des initiatives significatives soient prises à cette occasion".

- Après en avoir délibéré ;

A D O P T E, à l'unanimité moins 11 abstentions, l'avis de la Commission n° 2.

Le PRESIDENT,

Maurice DROULIN

ANNEXE

		0 m/s FORCE 0	0 à 2 m/s FORCE 0 à 2	2 à 4 m/s FORCE 2 à 3	5 à 8 m/s FORCE 4	8 à FORCE 5 à 6	> FORCE 7 et +
VOILE TERRESTRE	CHAR A VOILE						
	SPEED SAIL						
	BIRD SAIL						
VOILE AERIENNE	PARAPENTE REMORQUE						
	PARAPENTE POINT FIXE						
	AILE DELTA						

**NATURE des ACTIVITES PRATICABLES
en FONCTION de la FORCE du VENT**